

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2011

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CORSE - (n° 3945)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Paternotte, rapporteur
au nom de la commission du développement durable

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« au titre de »,

le mot :

« dans ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la septième occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte adopté par le Sénat.